

L'Université de Rennes 1 accueille plus de 30 000 étudiants répartis sur 6 campus à Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Lannion, au sein de 19 composantes de formation, dont 2 écoles et 4 IUT, et de 36 unités de recherche et d'appui à la recherche réparties en 5 grands domaines: Mathématiques - Numérique, Biologie - Santé, Molécules - Matériaux - Structures, Droit - Economie - Gestion - Science politique - Philosophie, Environnement, en lien étroit avec les grands organismes de recherche (CNRS, Inria, Inserm, INRAE).

L'établissement mobilise plus de 3300 personnels au service de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, dont 1800 enseignant.e.s-chercheur.e.s et enseignant.e.s. Les grandes thématiques de recherche de l'université sont référencées dans les classements internationaux dont celui de Shanghai qui en recense 19 où UR1 compte parmi les 500 premiers établissements mondiaux.

Fiche de poste détaillée

N° du poste : PR1129

Section CNU ouverte au recrutement : 27

N° Galaxie : (complété par DRH lors enregistrement Galaxie)

Enseignement : Informatique

L'Enssat (École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologies) est une grande école d'ingénieurs située à Lannion ; elle est composante de l'Université de Rennes 1 et membre affilié de l'Institut Mines-Télécom.

L'École délivre 4 diplômes d'ingénieurs (5 à partir de 2022) ayant tous une partie d'enseignement en informatique. Deux de ces diplômes (l'un sous statut étudiant et l'autre sous statut apprenti) sont spécialisés en informatique. Le service d'enseignement est à effectuer au sein du pôle Informatique de l'École.

Le pôle Informatique couvre un large spectre d'enseignement, allant de la théorie à la pratique avec des besoins notamment dans les domaines suivants : outils du génie du logiciel, compilation, théorie des langages.

Le/La candidat.e devra montrer sa capacité à mettre en œuvre des modalités d'enseignement compatibles avec la diversité des publics entrants (CPGE, IUT, BTS, formation continue) et avec la multiplicité des dispositifs pédagogiques en présentiel ou à distance. Il/Elle devra être en capacité de dispenser ses cours en anglais.

De plus, un fort investissement est attendu dans les enseignements orientés "recherche" du cursus Informatique, soit pour des cours communs avec le Master Science Informatique de l'Université de Rennes autour de l'intelligence artificielle, soit pour des cours en cybersécurité ayant vocation à s'inscrire dans une formation de l'EUR Cyberschool de Rennes. Concernant cette dernière formation en cybersécurité, il est attendu une prise en charge de son pilotage, sa responsabilité, ainsi que de sa promotion.

Composante d'enseignement : ENSSAT

Directrice : Marie-Catherine Mouchot

Email direction : directrice@enssat.fr

Site internet de la composante d'enseignement : <https://www.enssat.fr/>

Recherche : IA, données

Les travaux de recherche seront à mener à l'Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA). L'IRISA est l'un des plus grands laboratoires de recherche français (850+ personnes) dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information, bénéficiant d'une excellente visibilité internationale et d'un écosystème d'innovation riche. Structuré en sept départements scientifiques, le laboratoire couvre un large spectre thématique dans le domaine de la science informatique et des sciences de l'information. Ses domaines d'excellence sont : cybersécurité ; systèmes distribués, cloud et environnements intelligents (IoT) ; conception, vérification et certification logicielle ; robotique, environnements virtuels et interaction haptique ; interprétation des signaux, des images et du langage ; données, IA et bio-informatique.

Le projet de recherche devra présenter une intégration au sein de l'une des équipes des départements D6 ou D7 du site lannionnais de l'IRISA, prioritairement au sein de l'équipe EXPRESSION. Les thématiques privilégiées concernent le traitement automatique des langues et de la parole, la gestion des données et de la connaissance. Avec ce recrutement, l'objectif est de renforcer et de pérenniser les thématiques développées sur le site de Lannion. En particulier, il est attendu, à court terme, que la personne recrutée prenne en charge l'animation de la recherche au sein de son équipe d'accueil et sa représentation sur le territoire lannionnais, afin de renforcer la visibilité et le rayonnement de ses thématiques. Une implication dans la vie du laboratoire est également attendue de la part du candidat ou de la candidate, notamment à travers la participation aux responsabilités collectives scientifiques, ainsi qu'une implication dans les initiatives locales ou de site en lien avec les activités de recherche.

Laboratoire de recherche : IRISA

Nom responsable du laboratoire : Guillaume Gravier

Tel responsable équipe de recherche : 02 99 84 71 00

Email responsable équipe de recherche : guillaume.gravier@irisa.fr

Site internet du laboratoire : <http://www.irisa.fr>

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une Zone à Régime Restrictif (ZRR) au sens de l'article R413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de

l'article 20-4 du décret 84-431 du 6 juin 1984.

Modalités de candidature : (Enregistrement puis dépôt du dossier de candidature sur l'appli Galaxie)

Pièces justificatives :

Les pièces constitutives du dossier figurent dans l'arrêté du 13 février 2015 modifié relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités, consultable à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

Pièces complémentaires pour les candidatures au titre de la mutation prioritaire ou du détachement prioritaire :

Pour les candidat.e.s à la mutation ou au détachement, séparé.e.s pour des raisons professionnelles de leur conjoint.e et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984, se référer au titre II de l'arrêté du 13 février 2015 modifié ci-dessus mentionné.

Dématérialisation de la candidature :

Le dossier de candidature doit être déposé sur l'appli Galaxie, entre le 24 février 2022 (10h heure de Paris) et le 31 mars 2022 (16h heure de Paris).